



Niederanven, le 21 juillet 2020

AVIS AU PUBLIC

(EAU/AUT/20/0550)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société **LUX-AIRPORT** a adressé une demande d'autorisation portant sur la *gestion des eaux dans le cadre de la réhabilitation de la piste 06-24 de l'Aéroport de Luxembourg* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le dossier est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 21 juillet 2020 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,


Raymond Weydert



le secrétaire,


Charel Jacoby